



ARRETE

**portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence professionnelle**

**MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATION WEB
parcours Responsable Technique d'Applications Internet (RTAI)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Licence professionnelle

**MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATION WEB
parcours Responsable Technique d'Applications Internet (RTAI)**

est composée comme suit :

- **ALCANTARA Christophe, Maître de conférences**
- **SANCHEZ Stéphane, Maître de conférences**

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 06/04/2023

Le Président de l'Université
Hugues KENFACK

